

## Commission administrative académique

14 septembre 2021

### **Rentrée, COVID, vaccination**

Notre enquête de rentrée a démontré que le renvoi permanent au local et l'absence de cadrage national ou même académique devenaient une constante, en particulier concernant la détection des élèves non-vaccinés et leur accompagnement à la vaccination. Pour la première, dans certains établissements, l'administration a fait fi de la protection des données personnelles et médicales. Pour le second, les protocoles ont différé d'un établissement à l'autre : par exemple, dans un collège, les AED accompagnent les élèves tandis que dans l'autre on demande à ce que ce soit les familles ; ailleurs, aucun accompagnement n'est prévu ! Les chefs d'établissement manquent eux aussi d'informations et le flou demeure souvent sur bien des points (port du masque dans la cour ? organisation de sorties scolaires ?). La seule mesure engagée est d'avoir placé les PSY-EN sous obligation vaccinale avec les personnels de santé les distinguant des autres personnels de la communauté scolaire, au mépris des situations réelles de travail.

Ce qui est certain en revanche en cette deuxième rentrée sous le signe du Covid, c'est que nos gouvernants continuent de clamer que l'Education est une priorité tout en supprimant des postes. Ces mensonges commencent, enfin, à être perçus par l'opinion publique. Nous devons continuer à les dénoncer afin d'obtenir un rejet massif de la politique menée par ce gouvernement en matière d'éducation. En effet, nous avons bien compris que le fameux « quoi qu'il en coûte » ne concernerait jamais que le privé (chômage partiel, aides spécifiques aux entreprises...) et que le service public d'Education ne bénéficierait d'aucun collectif budgétaire pour faire face aux conséquences du Coronavirus, bien au contraire : le second degré s'est vu amputé de 1883 postes d'enseignants à la dernière rentrée, et malgré les manques criants, aucune création de postes de CPE, Infirmiers, Psy-EN, Assistantes sociales, AED (hors AED sanitaires recrutés ponctuellement sous contrat jusqu'au 30/11 puis LAC jusqu'à la fin 2021)...

### **Recrutements ciblés et profilage : vers une privatisation de l'EN**

Toutes les contre-réformes qui ont été mises en place sous ce quinquennat ont eu pour but d'affaiblir le service public que nous défendons, et ce ne sont pas les dernières annonces d'Emmanuel Macron à Marseille qui le démentiront : le recrutement des professeurs des écoles par les directeurs correspond au franchissement d'une ligne rouge conduisant droit vers la privatisation de l'EN.

D'ores et déjà dans notre académie les recrutements personnalisés et les profilages abusifs sont de mise, notamment en ce qui concerne les TZR. Rappelons que les recrutements sur profil ont déjà existé sous ECLAIR et n'étaient pas toujours pourvus (ou pourvus pour de mauvaises raisons). Il est désormais question de payer plus cher les professeurs de certaines disciplines qui peinent à recruter. A quand les différences de salaires d'un établissement à l'autre ?! Les chefs d'établissement ne prennent même plus la peine de masquer ces agissements, tant ils sont normalisés par le chef de l'État lui-même... Contre l'individualisme de certains collègues, il est de notre devoir d'alerter sur ces pratiques et de rappeler les fondamentaux d'un service public d'Education. Le statut de la Fonction Publique et le recrutement par concours sont les seules garanties d'un service public d'Education identique sur tout le territoire et les seules protections contre les prébendes et les pressions idéologiques.

Alors même que la crise sanitaire a démontré la nécessité de services publics animés par des personnels formés et bien rémunérés, le gouvernement continue d'attaquer frontalement les droits sociaux, en général, et la fonction publique en particulier en maintenant la réforme régressive de l'assurance chômage et celle des retraites.

## **Un gouvernement qui « drague » même l'extrême droite :**

Non content de sa politique néo-libérale, notre gouvernement pousse l'électorisme bien loin – et nous sommes encore à 8 mois du terme... Pendant que Darmanin se prend pour un marshall texan, offrant le train aux policiers à la condition qu'ils portent une arme, Blanquer se fend d'une petite phrase entretenant la légende urbaine de l'allocation de rentrée dépensée à mauvais escient : c'est tout bonnement scandaleux !

Et que dire de cette campagne honteuse autour de la laïcité ? Alors qu'ils se targuent de la définir (« c'est ça la laïcité ! ») nos dirigeants semblent méconnaître la nature même de cette notion, qui devient un véritable fourre-tout autour d'un vague « vivre-ensemble », laissant volontairement de côté les questions de liberté de conscience, de diversité des opinions et de tolérance – qui en constituent pourtant le cœur. La Vigie de la Laïcité a alerté quant au caractère stigmatisant de ces affiches destinées à figurer dans les établissements scolaires : « ces affiches entretiennent une lourde ambiguïté : implicitement est diffusée l'idée que la laïcité concernerait en premier lieu les personnes issues de l'immigration. »

En tant que garants d'une Ecole de l'égalité entre tous les élèves et d'une éducation à l'esprit critique héritage de la France des Lumières, notre devoir est de veiller à ce que ces affiches ne soient pas diffusées dans nos établissements, ou alors à ce qu'elles deviennent un support de réflexion critique pour qu'élèves – et même collègues... - aient bien conscience du nauséabond message dont elles sont porteuses. A l'heure où Marine Le Pen est totalement dédramatisée, où Philippot a lui aussi ses ouailles, à l'heure où un Zemmour est plébiscité par une part beaucoup trop large de la population, notre mission consistant à transmettre les – vraies – valeurs de la République à nos élèves est d'une importance capitale.

Un gouvernement ayant exercé la répression la plus violente depuis la Libération à l'égard du mouvement syndical et populaire ne peut pas se prévaloir d'être un rempart contre l'extrême droite. Notre syndicalisme a pour devoir en ces temps troublés idéologiquement de porter haut et fort dans les débats les questions liées à l'égalité, à l'éducation et au progrès social, comme autant d'alternatives à opposer aux scénarios populistes et réactionnaires.

## **« Revalorisation historique » ?**

Alors que la com' ministérielle s'évertue à présenter l'Education comme une priorité gouvernementale, le compte n'y est pas pour la revalorisation historique...ment faible proposée par Blanquer : 66 % des personnels non concernés par la première tranche de la prime d'attractivité, et 42 % des personnes non concernés par la deuxième tranche... Et si pour le moment les « contreparties » ne sont pas d'actualité, on ne peut douter du fait que nos missions vont évoluer au vu des annonces autour de l'auto-évaluation des établissements ou encore des « professeurs référents » (PRE) destinés à remplacer les professeurs principaux en 1ère et en Terminale.

## **Projet local d'évaluation**

La mise en place d'un projet local d'évaluation (sous la houlette du conseil pédagogique et présenté en CA) confirme que cette réforme est aussi une attaque frontale contre nos métiers et notamment notre liberté pédagogique. Nous appelons tous les collègues à s'emparer de cette question lors des demi-journées banalisées qui sont prévues en septembre afin de limiter le zèle de certains et d'empêcher la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire (cf. article très complet du S4 paru ce dimanche).

Il pourrait même s'agir de distinguer deux bulletins scolaires : celui, lambda, comportant toutes les notes, et celui qui « compterait pour le bac » ! On imagine bien quel cas les élèves et les parents feraient du premier. Par ailleurs, comment déterminer comme « type bac » un DS ne préparant plus à aucune épreuve terminale ?! C'est le serpent qui se mord la queue... Sous couvert d'harmoniser les pratiques et les notes, c'est bien notre liberté pédagogique qui risque d'être attaquée par cette nouvelle lubie de notre ministre. Affaire à suivre.

La mise en danger de notre liberté pédagogique est un énième signe du caractère de nuisance de la réforme du bac Blanquer et nous invitons les collègues à rappeler par une motion votée en CA notre opposition, tant au bac local et inégal en contrôle continu qu'à un « projet local d'évaluation » qui n'est qu'un pansement sur une jambe de bois, présentant l'avantage pour nos hiérarchies locales d'exercer une pression sans précédent sur les enseignants. Une motion modèle se trouvera bientôt sur le site académique.

### **Professeurs référents**

Quant aux « professeurs référents », si l'on en croit la note de service en date du 26 août 2021 (!) endossent, en plus du rôle traditionnel de PP, des missions supplémentaires relevant davantage du coaching que de l'enseignement... Leur incombe également la responsabilité de la préparation du Grand Oral. Tout cela avec l'ISOE des PP fractionnée en autant de PRE par niveau... Nul doute que, pour les oubliés des deux premières tranches, la revalorisation ne passera pas par là ! Si, avec l'éclatement des classes, il semble cohérent de repenser l'organisation du suivi des élèves, cette pseudo-solution doit être examinée de près pour ne pas nous laisser imposer des missions n'ayant aucun rapport avec notre formation. Il est aussi évident qu'avec la création des PRE, c'est le rôle et l'existence même des PSY-EN qui sont niés : à chacun son métier !

Individualisation des parcours d'élèves, division des collègues et des spécialités : ce qui est au fond de l'esprit de cette réforme c'est aussi la disparition de la socialisation de l'élève dans le groupe-classe et l'anéantissement de toute conscience collective.

### **BAC au rabais : des modalités inquiétantes quant au maintien du bac comme premier diplôme universitaire**

Rappelons tout de même l'organisation grand-guignolesque du Grand Oral (dont personne ne semblait connaître réellement les modalités et des erreurs en pagaille, certains élèves n'ayant même pas été interrogés par des examinateurs d'une de leurs spécialités...) ainsi que du bac philo corrigé dans des conditions éprouvantes et méprisantes pour les collègues (cf. notre article en ligne). La mise en place de la correction en ligne s'est faite au détriment de sa qualité et dans le but de rendre impossible toute grève lors des examens.

Nul doute que les bons résultats du bac et les pluies de mentions dans notre académie comme au niveau national dévoilent, en essayant de la masquer, la perte de sens inhérente à la fin de l'examen national et terminal. Les annonces faites par le ministre le 28 juin sur les ajustements du bac Blanquer enterrent un peu plus ce dernier en imposant un baccalauréat de plus en plus local. Le poids du lycée d'origine va alourdir de plus en plus la balance Parcoursup, marquant durablement la scolarité et le destin post-bac et professionnel des élèves.

A noter également que cette rentrée confirme la difficulté à mettre en place la réforme du bac en conservant son principal (son seul ?) intérêt pour les élèves, à savoir le libre choix des spécialités, correspondant à une individualisation du parcours de l'élève – malgré le fait que ce libre choix, lorsqu'il est fait par un élève « non-initié » peut conduire à des incohérences de parcours et à un rejet par la machine Parcoursup... La sélection accrue à l'entrée du supérieur et le développement de frais de dossier au moment des vœux (même lorsque ceux-ci ne sont pas satisfaits) reste absolument inacceptables.

En outre, administrativement parlant, dans beaucoup de lycées, ce libre choix de la triplète en classe de Première est tout simplement intenable en termes d'emploi du temps des classes, des collègues, des salles à disposition, ou alors à des conditions inadmissibles (ex. dans l'académie de Poitiers, il semblerait que certains élèves n'aient pas du tout de plage horaire pour déjeuner !) et les chefs d'établissement sont obligés d'en revenir au « menu » proposant des triplètes composées par avance selon les choix présentés comme les plus logiques...mais alors quelle différence avec les bonnes vieilles filières L, ES et S ?!

## **Contractuels alternants**

La précarisation s'apprend désormais avant la titularisation avec la création de ces « contractuels alternants » qui préparent master, concours et cours pour leurs élèves à hauteur d'un tiers de service. Le SNES-FSU avait exigé que ces étudiants en cours de formation soient, à la rigueur, recrutés en surnombre dans les EPLE : il n'en est rien et ces contractuels alternants doivent donc cumuler toutes ces missions en bénéficiant d'un tutorat très allégé par rapport aux stagiaires titulaires du concours. Est-il normal de recruter des contractuels alternants non expérimentés et non formés en lieu et place des TZR, parfois dans des établissements classés REP ou REP+ ?

Dans l'académie, lors de l'accueil des stagiaires le 26 août, nous avons préparé des documents adaptés au statut très particulier et aux questionnements spécifiques de ces personnels d'un genre nouveau. Bien entendu, nous nous devons de les écouter et de les épauler du mieux possible en cette rentrée. Il est ainsi anormal que ces contractuels alternants ne soient pas défrayés de leurs déplacements compte tenu de la précarité de leurs statuts. C'est à se demander s'il ne s'agit pas d'une stratégie pour écraser les personnels et les rendre corvéables à merci avant même leur titularisation... Le SNES réaffirme la nécessité d'instaurer une égalité sociale réelle pour les étudiants aspirant à entrer dans l'enseignement.

## **AESH**

Le ministère a concédé une avancée en instaurant une grille à avancement automatique. Toutefois, le rythme d'avancement est trop lent (3 ans pour chaque échelon), les indices sont trop bas (début : 335) et les temps partiels généralisés. Le nombre d'AESH ne permet pas de couvrir les besoins des élèves en situation de handicap. Nous demandons la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B car c'est ce qu'impose la réalité et la permanence des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap. La mise en place des PIAL a dégradé les conditions de travail des AESH. Nous demandons leur suppression. Les AESH ne doivent plus être affecté(e)s auprès de plusieurs élèves avec des pathologies différentes. Leur formation continue doit être développée et leurs contrats abondés en heures pour permettre de couvrir les besoins signifiés par la MDPH.

Nous prévoyons l'organisation de stages à destination des AESH dans l'académie, avec un objectif d'un stage annuel dans chacun des trois départements. La prise de contact avec le S4 aura lieu en octobre.

## **Action**

Le SNES-FSU de l'Académie d'Amiens appelle l'ensemble des collègues :

- à se réunir dans les établissements pour se saisir de toutes ces questions et en informer tous les personnels,
- à refuser toutes les missions facultatives que l'administration souhaite imposer (professeur principal, professeur référent, ...),
- à s'emparer des conseils d'enseignement et pédagogiques pour lutter contre les tentatives de création de hiérarchies intermédiaires.
- à participer à la grève du 23 septembre pour la mise en place d'un plan d'urgence pour l'école (création de postes, revalorisation salariale pour toutes et tous...
- à accompagner le groupe des neuf organisations de retraités le 1<sup>er</sup> octobre, jour d'action nationale décentralisée dans les départements, dans leurs revendications intergénérationnelles.
- à participer aux grèves et manifestation du 5 octobre, à l'appel de l'interprofessionnelle FSU, FO, CGT, Solidaires, pour lutter contre la politique néolibérale du gouvernement et pour le progrès social.